



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 034-253401822-20221014-22_10_26-DE

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Séance du 14 octobre 2022

Date de la convocation : 6 octobre 2022

Date d'affichage convocation : 6 octobre 2022

Nombre de membres	Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour : 19
Membres en exercice :	25	Contre : 0
Membres présents :	14	Abstention : 0
Membres ayant donné procuration :	5	

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le vendredi 14 octobre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 h 30 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°2022-10-26

Objet de la délibération :

**Adoption du nouveau
règlement intérieur des
Commissions relatives à la
Commande publique**

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre, BOISSON Jérôme, ESTEBAN Jean-Jacques

CC Grand Pic St Loup : CAPUS Georges

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LEVAUX Marie, CHALOT René

CC Rhône-Vistre-Vidourle : LAURENT Jean-François

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, THEROND Alain

CC Terre de Camargue : FELINE Thierry, PENIN Olivier

Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric

Avaient donné procuration : SENET Laurent à FENOY Fabrice, ANTOINE Pierre à CAPUS Georges, MATHERON Françoise à FENOY Fabrice, ROUSSEAU Antoine à LAURENT Jean-François, MARTINEZ Pierre à ANDRIUZZI Jean-Michel

Secrétaire de séance : PENIN Olivier

Vu le projet de Règlement intérieur des Commissions relatives à la Commande Publique ;

Considérant qu'au regard de la création d'une Commission de contrôle financier au Syndicat, il y a lieu d'intégrer les dispositions relatives à son organisation et son fonctionnement dans le règlement intérieur des Commissions relatives à la Commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver les règles de composition et de fonctionnement de la commission de contrôle financier (CCF) ;
- D'approuver le Règlement intérieur des Commissions relatives à la Commande Publique, tel qu'amendé dans le projet proposé.

Fait à Lunel-Viel, le 14 octobre 2022,

Le Secrétaire de séance
Olivier PENIN

Le Président
Fabrice FENOY



Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.